

LA LETTRE



Elaboration du SCOT du pays de Saint-Brieuc : la mise à enquête publique du projet

C'est à un exercice de prospective, à horizon 2040, que se sont livrés les élus du territoire et leurs partenaires, ces 5 dernières années, pour écrire le nouveau document local de référence en matière d'aménagement et d'urbanisme qu'est le SCOT.

Comment organiser de manière équilibrée le développement des 70 communes du territoire pour répondre aux besoins de la population d'aujourd'hui et de demain (habitat, services, économie...) tout en assurant durablement la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles ?

Comment anticiper et adapter notre territoire, entre autres, aux conséquences du changement climatique, du vieillissement de la population, des nouveaux modes de consommer ?

Avec la sobriété foncière comme toile de fond et comme véritable ligne directrice, nous avons construit collectivement ce 3^{ème} SCOT. L'ensemble des élus du territoire se sont mis d'accord pour acter l'objectif de réduction par deux de la consommation des terres naturelles et agricoles d'ici à 2031, et par quatre d'ici à 2041, amorçant ainsi, de façon réaliste et sereine, la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN), attendue à horizon 2050.

Une première version du projet a été arrêtée, à l'unanimité, par les élus du Syndicat Mixte, le 16 février dernier.

Depuis, une consultation a été organisée auprès des acteurs institutionnels (services de l'Etat, Chambres consulaires, Communes, EPCI...). Une nouvelle phase s'ouvre à compter du vendredi 14 juin 2024 : l'enquête publique sur le projet de SCOT du Pays de Saint-Brieuc. Il s'agit pour tous les citoyens qui le souhaitent de s'exprimer sur le projet, et ce, jusqu'au lundi 15 juillet prochain. A l'issue de l'enquête publique, l'ensemble des observations seront examinées, et une version modifiée du projet soumise à l'approbation des élus fin 2024.

Nous vous invitons vivement à prendre part à l'écriture de ce projet qui engage notre territoire pour les 20 prochaines années.

Thierry ANDRIEUX,
Maire de Hénon
Président du Syndicat Mixte
de la Baie de Saint-Brieuc

Nathalie BEAUVY,
Maire de Saint-Alban
Vice-Présidente en charge du SCOT



QUEL EST LE PROJET SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Le SCOT du Pays de Saint-Brieuc est à la fois un projet politique prospectif d'aménagement du territoire à horizon 2040, et un cadre de référence pour tous les documents de planification à venir en matière d'habitat (PLU, PLUi, PLH) et de déplacement (PDU). Il concerne plus de 220 000 habitants. Avec comme fil directeur la sobriété foncière, le projet de SCOT arrêté le 16 février 2024, vise, au travers de ses orientations et de ses objectifs, notamment à :

- Promouvoir un modèle de développement privilégiant le renouvellement de la ville et la densification des espaces urbains existants, préservant ainsi la biodiversité et les terres agricoles. Pour y parvenir, il fixe, entre autres, des objectifs maximum de consommation d'espaces, par usage (habitat, économie, équipements) et par secteur géographique, pour les périodes 2021-2031 et 2031-2041. En matière d'habitat, il définit, par secteur, la part de logements à produire en renouvellement urbain et, pour la production de logements prévue en extension urbaine, des niveaux de densité à respecter. En matière d'économie, il privilégie l'optimisation des espaces d'activités.

- Promouvoir un développement recentré sur les centres-villes et centre-bourgs pour en faire de véritables lieux de vie, animés et attractifs, en y intensifiant l'habitat, les commerces, les services et les emplois, et en y favorisant les mobilités actives (piétons, cyclistes). Il favorise prioritairement le commerce et les services dans les cœurs de villes et de bourgs, et encadre l'implantation du commerce dans les secteurs de périphérie.
- Structurer le réseau des communes pour organiser une offre de services et d'équipements de proximité
- Préserver les patrimoines communs que sont l'eau, la biodiversité et la Baie de Saint-Brieuc
- Structurer et développer les pôles d'emploi
- Concilier les usages dans l'espace rural

Les orientations du SCOT (inscrites dans le DOO) s'imposent juridiquement notamment aux documents d'urbanisme locaux (cartes communales, PLU, PLUi) et aux autorisations d'exploitation commerciale. Elles ne sont pas opposables aux permis de construire.



La commission d'enquête

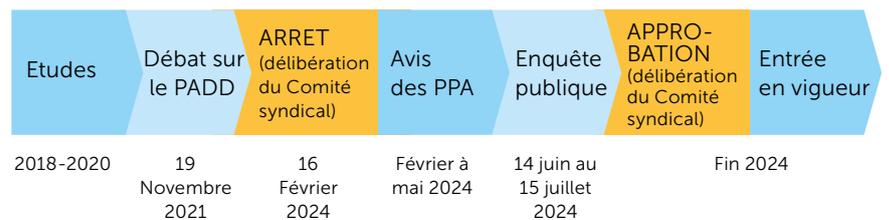
Nommée par le Tribunal administratif de Rennes, elle est composée de 3 Commissaires enquêteurs :

Mme FAYSSE, Présidente, M. Benoît LERAY et M. Victorien MARCHAND.

La commission d'enquête va à la rencontre du public en assurant plusieurs permanences au sein du périmètre du SCOT (voir liste page 4).

Après avoir recueilli les observations du public, elle produit un rapport et donne son avis sur le projet. Le rapport et les conclusions de la commission sont rendus publics.

QUELLES SONT LES ÉTAPES DU PROJET ?



POURQUOI ORGANISER UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Conformément à l'article L.143-22 du Code de l'urbanisme, le projet de SCOT doit faire l'objet d'une enquête publique.

Cette procédure obligatoire vise à assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers, lors de l'élaboration de décisions susceptibles d'affecter l'environnement (Code de l'Environnement).

Les dates de l'enquête publique sont fixées par arrêté du Président du Syndicat Mixte. Cet arrêté est consultable au siège de l'enquête

(Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc), dans les 70 mairies et les 2 EPCI du territoire.

Du vendredi 14 juin au lundi 15 juillet 2024, habitants, associations, acteurs publics et privés pourront prendre connaissance du projet en consultant le dossier soumis à enquête publique. Toute personne intéressée pourra également rencontrer la Commission d'enquête, lors des permanences, et consigner ses observations dans les registres prévus à cet effet ou s'exprimer par courrier postal ou voie électronique.



QUELLES PIÈCES CONSTITUENT LE DOSSIER D'ENQUÊTE ?

La composition du dossier soumis à enquête publique est définie par le Code de l'Environnement (article R 123-8).

Le dossier d'enquête publique du projet de SCOT contient :

- Les pièces administratives (délibérations prises par le Comité syndical de la prescription jusqu'à l'arrêt du projet, arrêté portant mise à l'enquête publique du projet)
- Les avis des Personnes Publiques Associées et autres personnes consultées dont l'avis de l'autorité environnementale
- Les documents du SCOT arrêté :
 - Le résumé non technique du projet de SCOT
 - Le rapport de présentation
 - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
 - Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)
- Le bilan de la concertation

→ Le rapport de présentation

Il contient 9 tomes : le diagnostic socio-économique (habitat, économie, équipements, déplacements), l'identification des enjeux en matière de commerce, l'identification des enjeux agricoles et agro-alimentaires, l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, l'état initial de l'environnement, la justification des choix retenus, l'application de la Loi Littoral : analyse des sites et justification des choix, l'évaluation environnementale et l'articulation du projet avec les documents, plans ou programmes de rang supérieur.

→ Le PADD

Projet politique des élus du territoire, il définit les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire d'ici à 2040, sur la base des enjeux issus du diagnostic. Il s'articule autour de 6 axes stratégiques.

→ Le DOO

Il permet de répondre aux enjeux identifiés dans le PADD, en les traduisant en objectifs et règles prescriptives. Ces objectifs s'imposeront notamment aux documents d'urbanisme locaux. Il comprend un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) contenant un volet Logistique.



COMMENT S'EXPRIMER SUR LE PROJET ?

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du projet en consultant pendant l'enquête publique, le dossier soumis à enquête publique :

- sur support papier, au siège du Syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc, siège de l'enquête publique et dans chacun des lieux d'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public
- sur un poste informatique au siège du Syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc, Brieuc - CIA, bâtiment B, 2^{ème} étage - 5 rue du 71^{ème} Régiment d'Infanterie 22000 SAINT-BRIEUC, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h.
- en version numérique sur le site internet du Syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc, à l'adresse suivante : www.pays-de-saintbrieuc.org rubrique « Le SCOT » sous rubrique « L'enquête publique sur le projet de SCOT arrêté ».
- en version numérique depuis le registre d'enquête publique

dématérialisé à partir du lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/scot-saint-brieuc>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- dans les registres d'enquête publique prévus à cet effet, dans les lieux d'enquête
- dans le registre dématérialisé accessible : <https://www.registre-numerique.fr/scot-saint-brieuc>

Les observations du public pourront également être adressées :

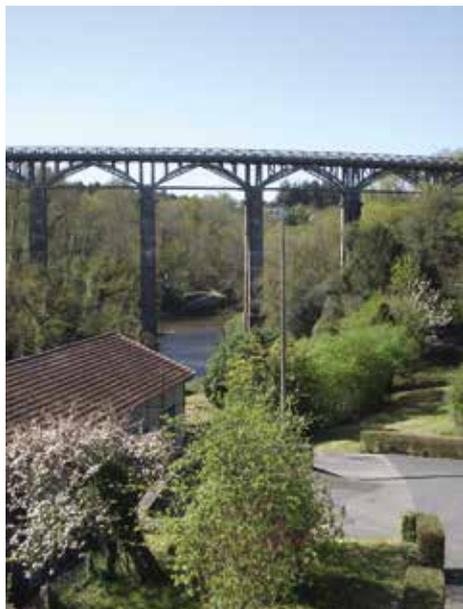
- par voie électronique à l'adresse suivante : scot-saint-brieuc@mail.registre-numerique.fr
- par voie postale, au siège de l'enquête publique, à Madame la Présidente de la Commission d'enquête : Syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc - CIA, bâtiment B, 2^{ème} étage - 5 rue du 71^{ème} Régiment d'Infanterie - CS 43532 -22000 SAINT-BRIEUC



Les observations du public

Les observations du public sont consignées dans les registres d'enquête prévus à cet effet.

Suite au rapport et aux conclusions motivées de la Commission d'enquête, le projet pourra être modifié par les élus du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc, pour être approuvé fin 2024.



OÙ PEUT-ON RENCONTRER LES COMMISSAIRES ENQUÊTEURS ?

Dates de permanences	Horaires de permanence	Lieux et adresse des permanences
vendredi 14 juin 2024	9h - 12h	Syndicat mixte de la Baie de St-Brieuc - CIA – Bâtiment B 2ème étage 5 rue du 71 ^{ème} Régiment d'Infanterie 22000 SAINT-BRIEUC
vendredi 14 juin 2024	14h - 17h	Mairie de Lamballe - 5 rue Simone Veil 22400 LAMBALLE ARMOR
jeudi 20 juin 2024	9h - 12h	Mairie de Quintin - Place du Martray - 22800 QUINTIN
jeudi 20 juin 2024	14h30 - 17h30	Mairie de Plérin - Rue de l'Espérance - 22190 PLERIN
samedi 22 juin 2024	9h - 12h	Mairie de Langueux – 2 rue de Brest – 22360 LANGUEUX
samedi 29 juin 2024	9h - 12h	Mairie de Quessoy - Place de la Mairie 22120 QUESSOY
vendredi 5 juillet 2024	9h - 12h	Mairie de Binic-Etables sur Mer 1 Place Jean Heurtel 22680 BINIC-ETABLES SUR MER
vendredi 5 juillet 2024	15h - 18h30	Saint-Brieuc Armor Agglomération 5 rue du 71 ^{ème} Régiment d'Infanterie 22000 SAINT-BRIEUC
lundi 8 juillet 2024	9h - 12h	Mairie de Plaintel - Place du Général de Gaulle - 22940 PLAINTEL
lundi 8 juillet 2024	14h - 17h	Mairie de Plédéliac - 4 rue d'Armor 22270 PLEDELIAC
mercredi 10 juillet 2024	9h - 12h	Mairie de Plénée-Jugon 4 Place de l'Eglise - 22640 PLENEE-JUGON
mercredi 10 juillet 2024	14h - 17h	Mairie de Pléneuf-Val-André 31 rue de l'Hôtel de Ville - 22370 PLENEUF-VAL-ANDRE
lundi 15 juillet 2024	9h - 12h	Lamballe Terre et Mer Agglomération Bâtiment Saint-Martin - 41 rue Saint-Martin 22400 LAMBALLE ARMOR
lundi 15 juillet 2024	14h - 17h	Syndicat mixte de la Baie de St-Brieuc - CIA – Bâtiment B 2ème étage 5 rue du 71 ^{ème} Régiment d'Infanterie 22000 SAINT-BRIEUC



COMMENT LES CITOYENS SONT-ILS INFORMÉS DE L'ENQUÊTE ?

Un avis d'enquête publique est publié dans la presse locale 15 jours avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête. L'avis est affiché au siège du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc – siège de l'enquête publique – ainsi que dans les 70 mairies et les 2 EPCI du territoire.

L'actualité de l'enquête publique est également diffusée par le biais d'articles de presse, d'encarts publicitaires et d'actualités dans les bulletins locaux d'informations, sites internet, newsletters et réseaux sociaux.

SYNDICAT MIXTE de la **BAIE** de Saint-Brieuc

Projet financé par



Pour nous contacter :

Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc
Centre Inter-Administratif
5 rue du 71^{ème} Régiment d'Infanterie
CS 40532
22035 SAINT-BRIEUC
Tel : 02.96.58.08.08
www.pays-de-saintbrieuc.org

Pôle Aménagement - Urbanisme :
 ▶ Fabienne MORDELLET :
f.mordellet@smbbsb.bzh
 ▶ Françoise FLOC'H
f.floch@smbbsb.bzh

Directeur de la publication : Thierry ANDRIEUX, Président Responsable de la Rédaction : Pôle Aménagement et Urbanisme - Crédits photos : Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc – CDT 22 / La lettre du SCOT n° 13 juin 2024 : éditée par le Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc – Création graphique : l'Explograf Saint-Brieuc – imprimée et mis en page par Roudenn Grafik Plérin